



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021 A 20 HEURES

Etaient présents : Sabine DOMS, Nathalie RICHON-LEMAIRE, Laure BERNARD, Frédéric GUITON, Jean-Paul BOISSARD, Rémy PLISSONNIER, Jean-Pierre JAUNET, Frédéric BON, Denis QUEILLE, Cyril CAVILLON, Philippe BILLET

Absents excusés : Rémy PLISSONNIER

Trois points ont été rajoutés à l'ordre du jour : missions facultatives du Centre de Gestion, l'entretien des cloches et l'occupation du grenier par le locataire.

- Approbation du compte-rendu de la réunion précédente : le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion précédente à l'unanimité des membres présents.
- Compte rendu APAVE : Intervention de François Creuzet, agent communal pour présenter le compte rendu de la société APAVE qui est venue effectuer le contrôle électrique et gaz de la salle des fêtes et de la cantine. Plusieurs remarques ont été émises. Des registres de sécurité, des registres publics d'accessibilité et des affichages sont à mettre en place. Différents rapports sont obligatoires : rapport annuel de contrôle de l'installation électrique, de fluide (gaz) et de l'installation de désenfumage ; rapport annuel relatif au chauffage, aux appareils de cuisson. On estime être à jour à 50% à ce niveau. Tous les 5 ans, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et la Sous-Préfecture viennent effectuer une visite de la salle des fêtes. La prochaine visite est prévue en octobre 2022. Dans l'optique de cette prochaine visite, les travaux nécessaires seront effectués. C'est une priorité pour la commune. Ainsi, le budget 2021 sera orienté autour de la sécurité des locaux,
- Fibre : état d'avancement du projet de déploiement de la fibre : La municipalité a eu rendez-vous avec les entreprises Covage et Circet le 19 janvier dernier. Cette rencontre avait un but de négociation concernant l'enfouissement ou non des réseaux. La mise en place de poteaux a été évoquée, mais le Conseil municipal est contre. Suite à cette réunion, il a été convenu.
  - Au niveau de l'allée de Ronfand, le réseau sera enterré.
  - Au niveau de la route du Champ de Lux, le réseau devrait passer dans les gaines existantes, sous réserve que France Télécom donne son accord.
  - En revanche, au niveau de la route du Bouchat, chemin des Henrys et route des Vions, l'installation de poteaux est envisagée. La municipalité est satisfaite de cette rencontre et des négociations menées.
- Ecole - état des lieux de la visite de sécurité : une visite de sécurité au sein de l'école a eu lieu. Il en ressort que divers registres sont à mettre en place. Des vérifications sont également à mener. Elles seront faites dans les prochains mois,
- Déneigement : des épisodes de neige et de verglas ont été observés au cours de l'hiver. La commune ne possède pas de matériel pour saler les routes. Les conseillers se demandent s'il est judicieux d'investir, pour des équipements qui ne seront pas beaucoup utilisés et qu'il faudra entretenir, ou s'ils pourraient faire appel à un prestataire en cas de besoin. Une mutualisation du matériel avec une commune voisine pourrait être envisagée. La première étape est de recenser les réels besoins de la commune en matière de déneigement.
- Bracelet urgence François Creuzet : l'agent communal demande de revoir le dispositif. En effet, le bracelet est assez conséquent à son poignet et est réglé pour émettre un BIP au bout de 30 secondes d'inactivité. Or, certaines de ses activités, notamment quand il est dans le tracteur, ne nécessite pas que son poignet bouge, et le bracelet se met donc à sonner régulièrement.

Le conseil propose de voir si Présence Verte, le prestataire qui s'occupe du dispositif PTI (protection travailleurs isolés), possède une offre plus adaptée au travail de François, mais aussi de voir les offres des autres prestataires. La tâche est confiée à Jean-Pierre Jaunet.

- Application SMS : Madame le Maire constate que les canaux d'information ne sont pas très développés dans la commune. En effet, lorsqu'une information a besoin d'être diffusée, c'est François qui effectue le boîtage. Cela lui prend environ 2h30 de son temps de travail. En plus de la page Facebook et du site internet, elle propose au Conseil municipal de mettre en place une application SMS afin d'alerter plus rapidement les habitants grâce à l'envoi d'un SMS quand cela est nécessaire. Le Conseil municipal accepte la proposition et charge Madame le Maire de trouver l'application la plus intéressante pour cela. Les habitants donneront leurs numéros de téléphone portable sur la base du volontariat. Si vous souhaitez être alerté rapidement, vous pouvez déjà transmettre votre numéro de téléphone en mairie. Un registre est actuellement ouvert.
- Demande d'un administré pour des travaux relatifs à l'infiltration des eaux pluviales : la mairie a reçu une demande d'un administré qui se plaint d'avoir de l'eau dans la cave de la maison qu'il a nouvellement acheté. Il pense que ce seraient des eaux pluviales venant de la route qui inondent sa cave. Il demande à la mairie d'agir. Une lettre réponse lui sera envoyée afin de lui demander des éléments complémentaires pour pouvoir traiter sa demande.
- Missions facultatives du Centre de Gestion : Le Centre de Gestion est l'organisme qui s'occupe de la gestion de carrière des agents et de l'évolution du personnel entre autres. En dehors de ses missions obligatoires, il met à disposition des collectivités des missions facultatives, payantes. Récemment, le Centre de Gestion a demandé aux collectivités si elles voulaient renouveler leur adhésion ou bien adhérer aux missions facultatives qu'il propose. Parmi ces missions proposées, on retrouve l'agence intérim du Centre de Gestion, l'aide dans la gestion des paies et indemnités et le service de médecine préventive. Le Conseil serait intéressé par le service de médecine préventive, puisque l'adhésion à un de ces services est obligatoire. Cependant, les conseillers souhaitent se laisser un temps de réflexion et de pouvoir comparer les offres avant de rendre sa décision.
- L'entretien des cloches : un problème dans le réglage de l'horloge du clocher a permis de mettre en évidence des défaillances sur le système d'entraînement des cloches, occasionnant une usure inhabituelle. Des travaux de réparation à hauteur de 500€ sont nécessaires de même que la signature d'un contrat d'entretien pour 200 euros/an. L'offre paraît raisonnable aux conseillers municipaux.
- Occupation du grenier par le locataire : un accord verbal a été donné par l'ancienne municipalité au locataire du logement communal de pouvoir occuper le grenier. Cependant, aucun écrit ne formalise cet accord. Le Conseil municipal souhaite que cet accord soit écrit. Un avenant au bail du locataire est envisagé.
- Informations et questions diverses :
  - Le TBI de l'école a été réparé et refixé par François et Jean-Pierre Jaunet.
  - Cyril Cavillon, conseiller municipal, transmet la demande d'un administré au Conseil municipal. Un habitant se plaint du fossé le long de sa propriété. Il affirme que l'ancien agent communal lui enlevait les ronces en fin de moisson. Il souhaiterait que François le fasse, si possible. Cependant, le terrain n'appartient pas à la commune. Une demande officielle est attendue en mairie.



MAIRE,  
Sabine DOMS